



Résolution du conseil communal du 20 février 2018

Le Conseil,

- Approuve définitivement les nouveaux alignements et le tableau des expropriations
- Approuve la modification du règlement-redevance sur le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique
- Approuve la convention avec La Fonderie relative au partage et à la mise en ligne des données d'archives dans le cadre de la constitution du Fonds Documentaire sur la gestion de l'eau
- Revoit les conditions du marché pour l'achat de caméras de surveillance mobiles
- Prend connaissance des décisions du collège pour :
 - les véhicules « Etat civil » et « Sanctions administratives communales » pour 2017
 - les travaux préliminaires pour l'école néerlandophone De Puzzel
 - l'analyse de risques et étude technique de paratonnerre (2 lots)
 - la révision du mode de financement pour la rénovation de la toiture du stade Bertelson
 - la révision de l'estimation pour le réaménagement de la cour de récréation de l'école 9
- Restructure l'école Arc-en-ciel pour la rentrée 2018-2019
- Approuve les conventions de partenariat avec l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » pour deux expositions
- Adopte le projet pédagogique commun à tous les milieux d'accueil
- Approuve l'avenant n°2 à la convention cadre Politique de la Ville phasing out 2017
- Approuve deux conventions d'octroi d'un subside en application de l'ordonnance du 13 février 2003
- Modifie le budget extraordinaire 2018 pour ABY et le Contrat de Quartier Durable Abbaye
- Approuve les modalités d'acquisition pour cause d'utilité publique d'un bien chaussée de Bruxelles 18-20
- Approuve la demande de subvention « Infrastructure culturelle » pour le bien chaussée de Bruxelles 18-20
- Approuve les modalités d'acquisition pour cause d'utilité publique d'un bien chaussée de Bruxelles 22-24
- Approuve la convention de subventionnement type « Initiatives d'habitants »
- Approuve la convention de subventionnement type pour l'appel à projet « Activation du Parc des Deux Rives »
- Entend 2 interpellations de conseillers communaux
- Autorise le collège à se déclarer partie civile
- Octroie 1 pension
- Accorde 4 interruptions de carrière
- Met 3 enseignants en disponibilité
- Ecarte 2 enseignants
- Octroie 5 congés
- Admet 1 directeur en stage
- Désigne 1 directeur
- Remplace 1 mandat